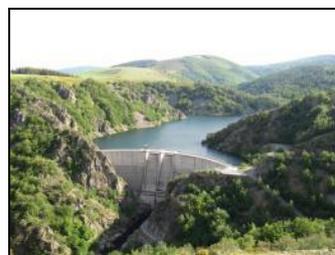




CONTRAT DE RIVIERE CHASSEZAC

Document 3 : synthèse – Septembre 2015



RhôneAlpes Région

ardèche LE CONSEIL GENERAL

lozère LE DÉPARTEMENT

la Région Languedoc Roussillon



Avertissements :

Le dossier de contrat de rivière se compose de 4 documents :

- Document 1 : motivations et contenu du projet
- Document 2 : fiches actions
- Document 3 : synthèse
- Document 4 : document contractuel

Le présent document (document 3) constitue la synthèse.

Le dossier complet est téléchargeable sur le site www.ardeche-eau.fr/ rubrique documentation

SOMMAIRE

| | | |
|----|---|----|
| 1. | LES MOTIVATIONS DU CONTRAT DE RIVIERE | 2 |
| | Présentation générale du bassin versant | 2 |
| | Pourquoi un contrat de rivière sur le bassin versant du Chassezac ? | 4 |
| 2. | ENJEUX ET CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE | 5 |
| | Haut Chassezac et affluents | 6 |
| | Chassezac intermédiaire et complexe hydroélectrique | 8 |
| | Haut Altier et affluents | 10 |
| | Borne amont et autres affluents en contexte cévenol | 12 |
| | Autres affluents en contexte méditerranéen | 14 |
| | Chassezac aval | 16 |
| 3. | OPERATIONNALITE DU CONTRAT DE RIVIERE | 19 |
| | Structure porteuse et moyens humains | 19 |
| | Faisabilité économique | 19 |
| | Calendrier | 22 |
| | ANNEXE : LISTE DES FICHES ACTIONS ET SYNTHESE DES COUTS PAR ACTION | 23 |

1. LES MOTIVATIONS DU CONTRAT DE RIVIERE

Présentation générale du bassin versant

Contexte géographique

Le Chassezac est le principal affluent de la rivière Ardèche. Son bassin versant se situe sur la bordure sud-est du Massif Central, entre moyenne montagne cévenole et plaine du bas Vivarais, dont le contexte méditerranéen est assez marqué. Il concerne une superficie d'environ 750 km² et 42 communes sur les départements de l'Ardèche, de la Lozère et du Gard.

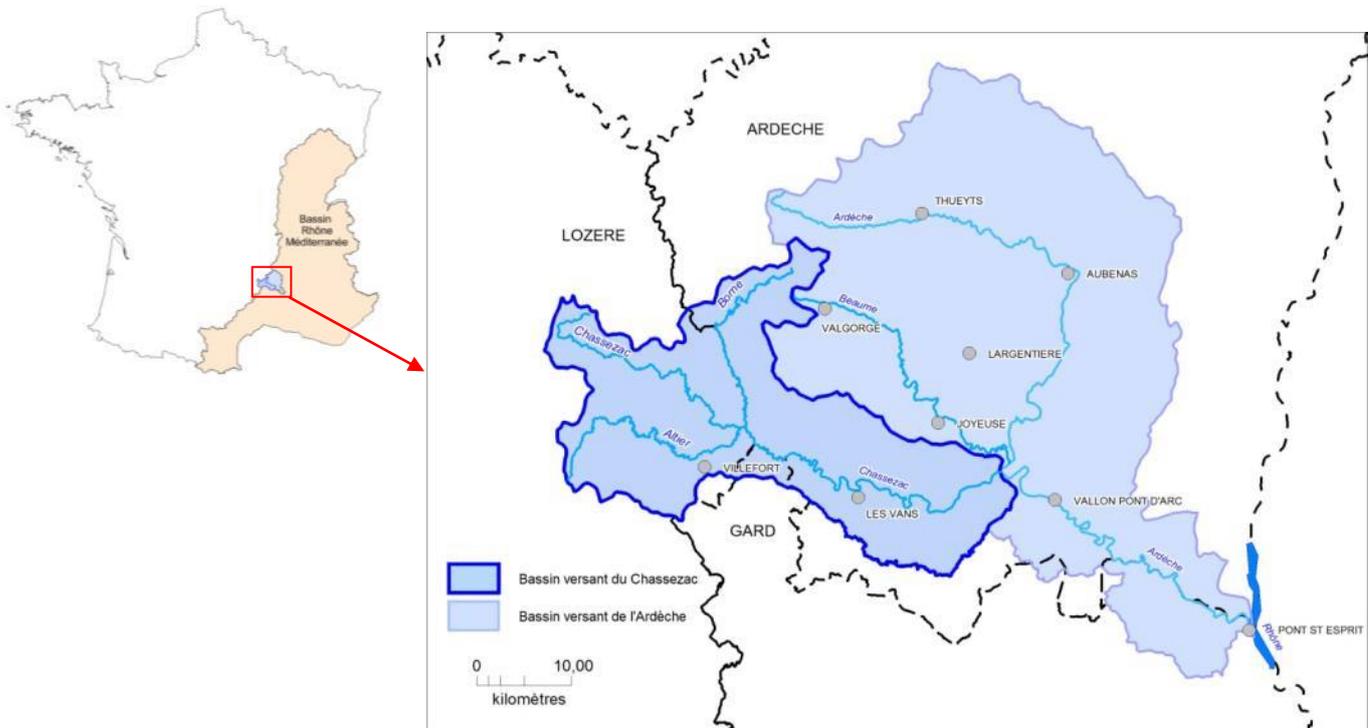


Figure 1 : Localisation du bassin versant du Chassezac dans le bassin versant de l'Ardèche et dans le district hydrogéographique Rhône-Méditerranée

Population, activités économiques et usages de l'eau

Le bassin versant est peu peuplé (12326 habitants permanents d'après INSEE 2012) et l'activité économique est essentiellement orientée vers une agriculture peu intensive (élevage, vignes, cultures maraichères et fruitières, céréales) et vers le tourisme (population multipliée en moyenne par un facteur 4,5 en été et localement beaucoup plus). Pour cette dernière activité, la qualité des paysages, des patrimoines naturels et bâtis et la possibilité de pratiquer des activités de pleine nature variées (baignade, canoë-kayak, canyoning, pêche, randonnée...) représentent les principaux attraits. Les cours d'eau sont également utilisés pour la production d'hydroélectricité, avec un complexe hydroélectrique de 6 grands

barrages et une capacité de production équivalente à la consommation domestique annuelle d'une ville de 162000 habitants. Les activités industrielles sont peu représentées.

Organisation administrative du bassin versant du Chassezac

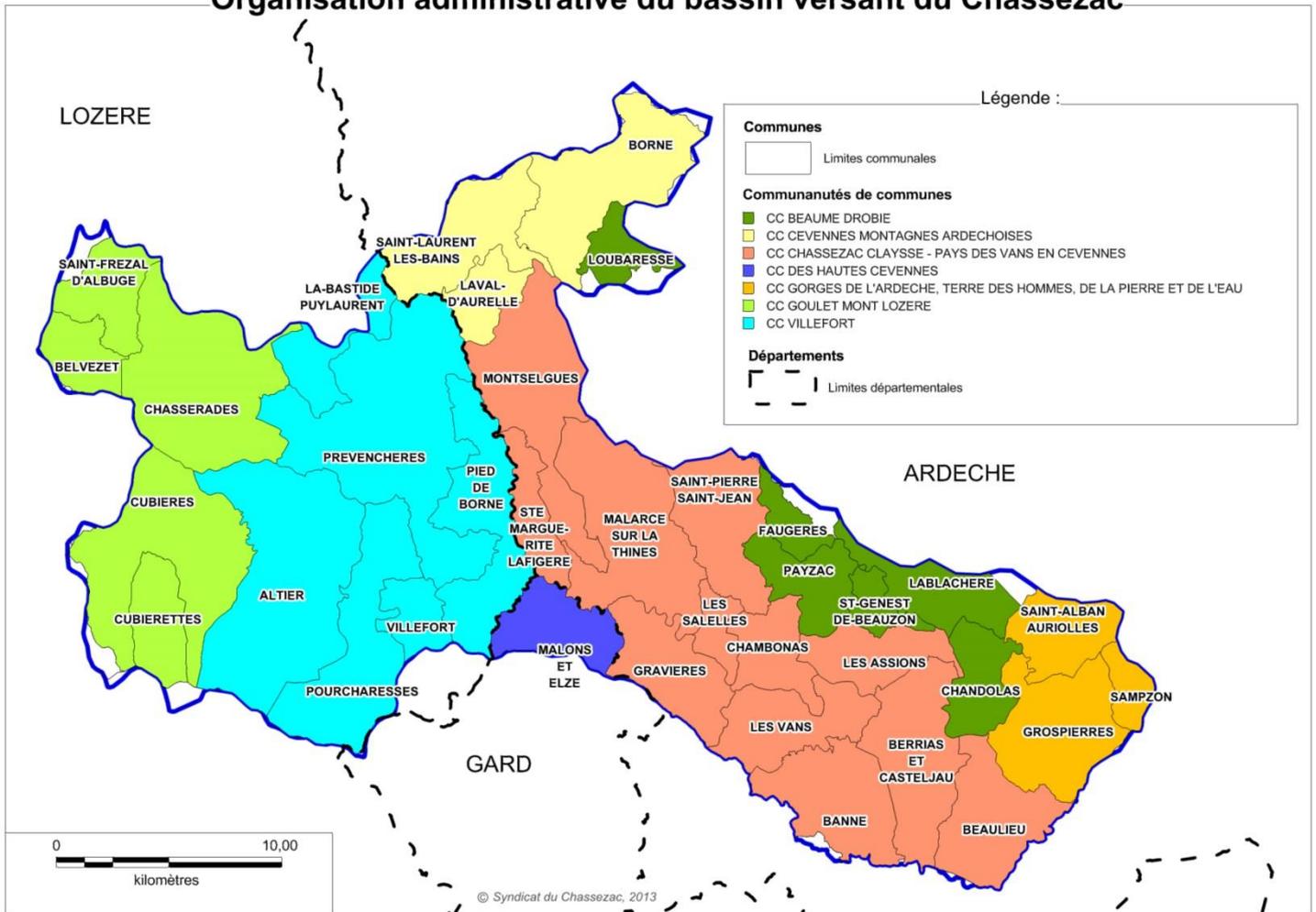


Figure 2 : Organisation administrative du bassin versant du Chassezac au 1^{er} janvier 2014

Hydrologie et milieux aquatiques

Les contextes physique et climatique en font un territoire d'extrêmes variabilités hydrologiques, avec des étiages estivaux très marqués qui coïncident avec la période de plus forte fréquentation et sont susceptibles d'entraîner des difficultés d'approvisionnement en eau pour les différentes activités et de fragiliser les milieux aquatiques (survie des espèces aquatiques, forte sensibilité aux pollutions et aux phénomènes d'eutrophisation). A l'inverse les cours d'eau subissent des crues extrêmement violentes qui se produisent principalement à l'automne lors des épisodes de pluie intense dits « épisodes cévenols ».

Les cours d'eau présentent de fortes potentialités écologiques reconnues à travers différents zonages (5 sites Natura 2000 souvent en lien avec les cours d'eau ou les zones humides, 3 espaces naturels sensibles du Conseil général de l'Ardèche, zone cœur et aire d'adhésion du Parc national des Cévennes, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche...). Toutefois, des altérations du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau peuvent entraîner une régression des habitats et espèces patrimoniales liées à la dynamique fluviale.

Pourquoi un contrat de rivière sur le bassin versant du Chassezac ?

Une mobilisation autour d'un projet de territoire

Conscients de la nécessité de préserver la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques pour assurer la pérennité des activités économiques du territoire, les élus locaux se sont mobilisés autour d'un projet de territoire visant une gestion équilibrée et durable des ressources en eau et des milieux aquatiques. Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a vu le jour en 2012, afin de planifier la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche. Le contrat de rivière, outil développé de longue date sur l'Ardèche, a montré son efficacité pour apporter des réponses concrètes aux problématiques du territoire et accompagner la mise en œuvre du SAGE et des autres documents cadres de la politique de l'eau, notamment le SDAGE. Ainsi, un contrat de rivière était en cours sur l'Ardèche, un autre en projet sur l'un de ses principaux affluents : la Beaume. La dynamique s'est engagée en 2009 sur le Chassezac, avec la création du Syndicat d'étude du bassin versant du Chassezac, qui regroupe 35 communes.

Les documents cadres de la politique de l'eau (SDAGE et SAGE) : des efforts à poursuivre pour l'atteinte des objectifs

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est l'outil de mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée. Il fixe des objectifs et des échéances pour l'atteinte du bon état ou du bon potentiel de chacune des masses d'eau (unité hydrographique homogène). Il est accompagné d'un programme de mesures qui identifie les actions prioritaires à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (Voir grille de porter à connaissance en annexe). Les 24 masses d'eau du bassin versant du Chassezac ont pour objectif l'atteinte du bon état ou du bon potentiel à l'horizon 2015 à l'exception de la Paillère pour laquelle un report en 2021 a été retenu en raison d'altérations morphologiques.

Le SDAGE en cours couvre la période 2010-2015. En 2013, un état des lieux à mi-parcours a été réalisé et orientera l'élaboration du SDAGE 2016-2021. A l'heure actuelle, quatre masses d'eau n'atteignent pas le bon état et des risques de non atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2021 sont identifiés pour 10 masses d'eau (pressions anthropiques susceptibles de dégrader l'état actuel).

Le SAGE décline localement le SDAGE et fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant une gestion équilibrée et durable des ressources en eau et des milieux aquatiques. De nombreuses dispositions concernent le bassin versant du Chassezac et doivent à présent se traduire par des actions concrètes.

Le contrat de rivière, un outil privilégié pour répondre à des problématiques locales et accompagner la mise en œuvre du SDAGE et du SAGE

Le contrat de rivière se doit d'apporter une réponse opérationnelle aux enjeux locaux et d'être cohérent avec les objectifs du SDAGE, avec le programme de mesures et les dispositions du SAGE qui ont bien été pris en compte dans la définition du programme d'actions présenté ci-après.

2. ENJEUX ET CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

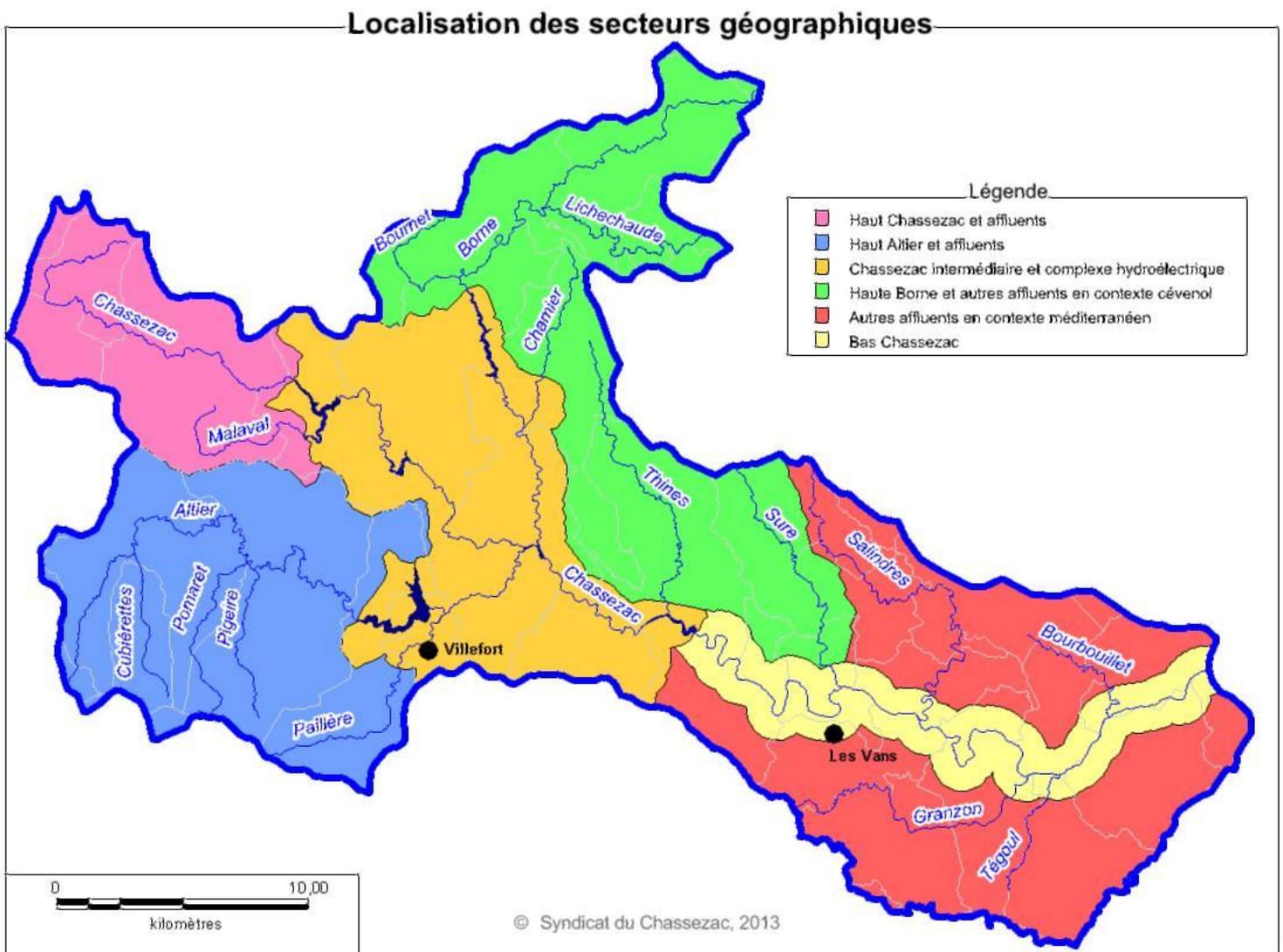


Figure 3 : Localisation des secteurs géographiques présentés ci-après

Haut Chassezac et affluents

Masses d'eau concernées :

FRDR414 (Le Chassezac de sa source à la retenue de Puylaurent)

FRDR12070 (Le Malaval)

Communes concernées : Saint-Frézal-d'Albuges, Belvezet, Chasseradès

Contexte :

Le Chassezac, après sa source située en contexte forestier traverse un plateau d'altitude agricole où l'élevage de bovins domine, puis les ruisseaux de tête de bassin versant traversant des prairies, laissent place à des gorges encaissées dans le secteur de Mirandol et en amont de la retenue de Puylaurent. Dans le secteur de Belvezet, la présence de calcaires des Grands Causses entraîne un fonctionnement karstique du cours d'eau, avec un assèchement estival prolongé.



Saint-Frézal-d'Albuges, secteur des sources du Chassezac



Saint-Frézal-d'Albuges, secteur des sources du Chassezac



Le Chassezac à Chasseradès

Enjeux quantité :

Prélèvements AEP : captages de sources – ressource déficitaire sur certaines unités de distribution

Abreuvement du cheptel : prélèvements directs en cours d'eau + réseau d'abreuvement à partir d'un captage de source + utilisation des réseaux AEP (usage dominant en hiver)

Actions proposées dans le contrat de rivière : Schémas directeurs AEP, diagnostics et travaux d'amélioration des performances des réseaux (A voir avec les communes selon besoins et volonté) (IB1, IB2)

Actions à réaliser hors contrat de rivière : poursuite de la mise en œuvre des préconisations du schéma départemental AEP de 2006 concernant la sécurisation de l'AEP

Enjeux qualité des eaux :

Rejets directs d'eaux usées domestiques collectées non traitées + rejets directs d'eaux blanches de bâtiments d'élevage + problématique de gestion des effluents d'élevage en période de gel hivernal – Impacts forts sur des cours d'eau de faibles débits sensibles aux pollutions (bon état non atteint). Enjeu de limitation des phénomènes d'eutrophisation du plan d'eau de Puylaurent (RNAOE 2021 en raison des pollutions diffuses).

Actions proposées dans le contrat de rivière : mise en place d'un Programme Agri-environnemental pour améliorer la gestion des effluents d'élevage et les pratiques de fertilisation (2B1) - construction d'une station d'épuration commune pour Belvezet et Saint-Frézal-d'Albuges (2A2) - construction d'une station d'épuration ou ANC regroupé pour hameau de Mirandol à Chasseradès (2A2)- révision des schémas directeurs et zonages d'assainissement de St-Frézal-d'Albuges et Chasseradès (2A1). Suivis de la qualité des eaux.

Enjeux fonctionnalité des milieux et risques d'inondation :

Cours d'eau globalement préservés malgré quelques altérations : plantations de résineux en bord de cours d'eau au niveau des sources du Chassezac et sur le Malaval, recalibrage du Chassezac sur un linéaire limité et drainage de zones humides, piétinement du lit et des berges par les bovins entraînant localement un colmatage des habitats aquatiques, gestion inadaptée de la végétation des berges (coupes à blanc).

Risque inondation marqué au niveau du hameau de Mirandol et dans une moindre mesure, au niveau de la traversée des bourgs de Belvezet et Les Chazeaux. Enjeu de limitation de la formation d'embâcles.

Zones humides méconnues.

Actions proposées dans le contrat de rivière :

- Entretien programmé des cours d'eau visant à restaurer les fonctionnalités des ripisylves et prévenir la formation d'embâcles susceptibles d'aggraver le risque inondation (3A3)
- Amélioration des connaissances des zones humides (3C1), définition et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des zones humides (3C2)
- Valorisation des milieux aquatiques par la mise en place d'un sentier des sources du Chassezac, de l'Allier et du Lot (3D1)

Enjeux activités de loisirs liées à l'eau :

Faible fréquentation, cours d'eau peu propices à la baignade.

L'amélioration de la qualité des eaux et de meilleures pratiques de gestion de la végétation des berges contribueront à améliorer l'attractivité pour la pêche.

Chassezac intermédiaire et complexe hydroélectrique

Masses d'eau concernées :

FRDR413b : Le Chassezac entre le barrage de Puylaurent et l'usine des Salelles, la Borne en aval du barrage de Roujanel, l'Altier en aval du barrage de Villefort – NB : Ce tronçon inclut les plans d'eau de Raschas, Sainte-Marguerite et Malarce. Le tronçon du Chassezac situé entre le barrage de Malarce et l'usine des Salelles est traité dans la fiche suivante : Chassezac aval

FRDL87 : Lac de Villefort - FRDL88 : Retenue de Puylaurent - FRDR413a (uniquement pour le plan d'eau de Roujanel)

FRDR10578 : La Paillère (en aval de la prise d'eau EDF) – FRDR11555 : Le Chamier (en aval de la prise d'eau EDF)

Communes concernées : Labastide-Puylaurent, Prévencières, Pourcharesses, Villefort, Pied-de-Borne, Laval d'Aurelle, Montselgues, Sainte-Marguerite-Lafigère, Malarce-sur-la-Thines, Malons-et-Elze, Gravières.

Contexte : Ce secteur comprend l'ensemble des plans d'eau formés par les barrages du complexe hydroélectrique et les tronçons de cours d'eau court-circuités entre les barrages et des usines. Les cours d'eau sont encaissés dans le socle cévenol formé de schistes et de granites. L'agriculture est essentiellement orientée vers la châtaigneraie irriguée ou non. Les enjeux touristiques se situent principalement au niveau du plan d'eau de Villefort et du canyon du Chassezac. La pêche et la baignade se pratiquent également de manière diffuse sur les cours d'eau.



La plage de Villefort



Canal de Balemo



Le Chassezac entre les barrages de Sainte-Marguerite et de Malarce

Enjeux quantité :

Débits réservés : passage du 40^e au 20^e du module au 1^{er} janvier 2014 pour les barrages hydroélectriques. 10^e du module en moyenne sur l'année pour les canaux d'irrigation

Contraintes de gestion des ouvrages (remplissage au printemps pour effectuer le soutien d'étiage estival et assurer la cote touristique du plan d'eau de Villefort)

Irrigation : 2 réseaux sous pression, 10 canaux qui bénéficient de volumes stockés dans les retenues ou de débits soutenus (mesures compensatoires prévues dans la concession du complexe hydroélectrique ou par conventions)

Eau potable : essentiellement captages de sources, parfois prises d'eau en rivière ou dans le plan d'eau de Villefort – déficit sur certaines unités de distribution en période estivale.

Actions proposées dans le contrat de rivière : Accompagnement des irrigants pour le respect des débits réservés des canaux (IC1), schéma de l'hydraulique agricole et actions d'optimisation des prélèvements agricoles (IC2).

Suivi du déroulement de l'étiage (IA1, IA2), amélioration des connaissances des besoins en eau et des prélèvements (IA3), propositions pour optimiser la gestion de l'eau à l'étiage et anticiper les besoins à venir (IA1). Envisager la mise en place d'un règlement d'eau des ouvrages du complexe hydroélectrique reprenant les différentes conventions existantes et les nouvelles modalités de gestion de l'étiage.

Schémas directeurs AEP, diagnostics et travaux d'amélioration des performances des réseaux (A voir avec les communes selon besoins et volonté) (IB1, IB2), substitution d'une prise d'eau sur le Ruisseau des Gouttes à Prévenchères en vue du respect des débits réservés (IB5)

Actions à réaliser hors contrat de rivière : poursuite de la mise en œuvre des préconisations des schémas départementaux d'AEP – Evaluer l'opportunité de rehausse du barrage de Puylaurent (CLE, EPTB Ardèche)

Enjeux qualité des eaux :

Qualité des eaux de baignade très bonne sur le plan d'eau de Villefort. Qualité physico-chimique globalement bonne. Signes d'eutrophisation mesurés sur les plans d'eau de Villefort et Puylaurent. Signes d'eutrophisation observés en aval des plans d'eau (développement d'algues filamenteuses). Présence de métaux dans les mousses aquatiques à proximité des anciennes mines de Sainte-Marguerite-Lafigère. Assainissement domestique pas toujours optimal.

Actions proposées dans le contrat de rivière : 2A2 : Construction de stations d'épuration ou de dispositifs autonomes regroupés (Prévenchères la Garde-Guérin et le Crouzet, Sainte-Marguerite-Lafigère hameaux de Pont et de Fereyrolles, Pied-de-Borne 7 hameaux - 2A3 : poursuite des raccordements et réduction d'eaux parasites sur systèmes d'assainissement existants (Villefort, Pied-de-Borne, Prévenchères) – 2A3 : Optimisation du dispositif de traitement des boues et matières de vidanges sur Villefort – 2D : Suivis de la qualité des eaux, notamment évaluation des phénomènes d'eutrophisation – 2C2 : Evaluation de l'impact des anciennes mines. NB : Les actions d'amélioration de l'assainissement et de prévention des pollutions agricoles menées sur le Haut Chassezac et le Haut Altier contribueront à limiter les phénomènes d'eutrophisation observés sur les plans d'eau de Puylaurent et Villefort.

Enjeux fonctionnalité des milieux et risques d'inondation :

Altération de la continuité écologique (circulation des poissons et transit sédimentaire)

Altération de la qualité des habitats aquatiques (Indices Poissons Rivière moyen)

Ripisylves globalement en bon état, mais présence d'invasives (renouée du Japon, robinier faux-acacias)

Actions proposées dans le contrat de rivière :

Amélioration des connaissances de l'impact des grands ouvrages hydrauliques (3B1)

Gestion de la végétation des berges (3A3) : interventions localisées à proximité des ponts et autres ouvrages pour limiter la formation d'embâcles. Interventions ciblées pour limiter la propagation d'espèces envahissantes vers les zones non encore envahies.

Poursuite de l'inventaire des zones humides (3C1), définition et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des zones humides (3C2)

Découverte du Ruisseau des Sédariès dans sa traversée de Villefort (3A6)

Enjeux activités de loisirs liées à l'eau :

Maintien de la cote touristique du plan d'eau de Villefort

Poursuite de l'organisation de l'activité de canyoning

Projet de développement de parcours de pêche sur Prévenchères

Actions proposées dans le contrat de rivière :

Réflexion sur l'organisation des activités dans le cadre de la déclinaison locale du SCAL (Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs élaboré dans le cadre du SAGE), puis dans un deuxième temps, aménagement des sites si besoin.

Haut Altier et affluents

Masses d'eau concernées :

FRDR416 (L'Altier de sa source à la retenue de Villefort)

FRDR10344 (Le Jouvain ou Rau de Cubières), FRDR11517 (Le Lozère ou Rau de Pomaret), FRDR10995 (L'Outre ou Rau de Pigeire), FRDR10578 (La Paillère jusqu'à la prise d'eau EDF)

Communes concernées : Cubières, Cubières, Altier, Pourcharesses (pour les têtes de bassin versant de la Paillère)

Contexte : L'Altier et ses affluents prennent leurs sources sur le Mont Lozère en zone cœur du Parc national des Cévennes. Sur les têtes de bassin, alternent les milieux secs (prairies, landes) et humides (complexe de ruisseaux et zones humides tourbeuses de grand intérêt écologique et jouant un rôle majeur dans le fonctionnement hydrologique des cours d'eau). Ces milieux ouverts sont pâturés de manière extensive. Au-delà des plateaux d'altitude, les pentes deviennent très fortes et les cours d'eau quasiment inaccessibles. Les pentes s'adoucissent sur l'Altier à partir du village de Cubières et sur les affluents, peu avant leurs confluences avec l'Altier, où sont installés les principaux villages et hameaux. L'agriculture dans les vallées de l'Altier et de ses affluents est principalement orientée vers les vergers (pommiers) et l'élevage bovin. Les activités de loisirs pratiquées sont essentiellement les sports d'hiver (Mas de la Barque, Le Bleynard –Mont-Lozère) et la pêche, avec de belles populations de truite fario.



Zones humides sur le Mont-Lozère (sources du Jouvain)



Vergers et béals à proximité de Pomaret (Cubières)



L'Altier à Altier

Enjeux quantité :

Prélèvements AEP : captages de sources et prélèvements directs en rivière – ressource déficitaire sur certaines unités de distribution

Irrigation des prairies et vergers à partir d'une cinquantaine de canaux d'irrigation (béals)

Déficit quantitatif identifié en raison de la gestion des débits : Enjeu de relèvement des débits réservés des canaux au 1^{er} janvier 2014 et de respect des débits minimum biologiques.

Actions proposées dans le contrat de rivière : Accompagnement des irrigants pour le respect des débits réservés des canaux (IC1), schéma de l'hydraulique agricole et actions d'optimisation des prélèvements agricoles (IC2).

Suivi du déroulement de l'étiage (IA1, IA2). Schémas directeurs AEP, diagnostics et travaux d'amélioration des performances des réseaux AEP (A voir avec les communes selon besoins et volonté) (IB1, IB2)

Actions à réaliser hors contrat de rivière : poursuite de la mise en œuvre des préconisations du schéma départemental AEP de 2006 concernant la sécurisation de l'AEP

Enjeux qualité des eaux :

Bonne qualité des eaux, mais problèmes de rejets directs d'eaux usées domestiques collectées non traitées et difficultés techniques pour l'assainissement non collectif dans certains hameaux en bord de cours d'eau. Enjeu de limitation des phénomènes d'eutrophisation du plan d'eau de Villefort (RNADE 2021 en raison des pollutions diffuses).

Actions proposées dans le contrat de rivière : Améliorations de l'assainissement domestique : construction d'une station d'épuration à Cubières, à Altier et Grand-Altier (2A2). Assainissements autonomes regroupés pour certains hameaux, notamment sur Altier, Cubières, Pomaret (2A4). Mise en place d'un Programme Agri-environnemental pour améliorer la gestion des effluents d'élevage et les pratiques de fertilisation (2B1 : priorité 2 pour le Haut-Altier, priorité 1 pour le Haut Chassezac). Suivis de la qualité des eaux (2D1).

Enjeux fonctionnalité des milieux et risques d'inondation :

Réseau de zones humides de tête de bassin d'intérêt majeur à l'échelle du SAGE faisant l'objet d'un programme de gestion animé par le Parc national des Cévennes (site Natura 2000 du Mont-Lozère).

Nombreux ouvrages faisant obstacles à la continuité écologique sur l'Altier et la Paillère. Toutefois, les populations de truite fario semblent équilibrées. Sur la Paillère, les ouvrages infranchissables sont encadrés d'obstacles naturels.

Risques de propagations d'espèces envahissantes depuis le plan d'eau de Villefort (en particulier écrevisse de Californie qui menace les populations d'écrevisses à pattes blanches encore présentes sur l'Altier)

Belles ripisylves continues et globalement en bon état, mais nombreux embâcles et arbres instables en amont des traversées de village, susceptibles d'aggraver le risque inondation.

Actions proposées dans le contrat de rivière :

- Gestion des embâcles et de la végétation des berges et sensibilisation des propriétaires riverains (3A3)
- Surveillance et lutte contre la propagation d'espèces envahissantes (3A3)
- Poursuite de l'inventaire des zones humides (3C1), définition et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des zones humides (3C2)
- Réalisation d'un bras de crue sur le Rieutord dans sa traversée de Cubières selon les recommandations du PPRi (3A7)

Actions à réaliser hors contrat de rivière :

- Amélioration de la continuité écologique selon opportunités (par exemple en cas de changement d'usage d'un ouvrage)
- Prévention de la propagation d'espèces envahissantes – Protection des espèces patrimoniales (partenariats à renforcer)

Enjeux activités de loisirs liées à l'eau :

Baignade pratiquée de manière diffuse sur l'Altier. Cours d'eau prisés pour la pêche.

L'amélioration de la qualité des eaux et de meilleures pratiques de gestion de la végétation des berges contribueront à améliorer l'attractivité pour la pêche.

Borne amont et autres affluents en contexte cévenol

Masses d'eau concernées :

FRDR413a : La Borne de sa source au barrage de Roujanel (la retenue de Roujanel est intégrée au secteur Chassezac intermédiaire et complexe hydroélectrique) – FRDR11555 : Le Chamier (jusqu'à la prise d'eau EDF) – FRDR10329 La Lichechaude – FRDR10506 Le Rau de Bournet - FRDR11760 : La Thines – FRDR11192 : La Sure

Communes concernées : Borne, Loubaresse, Saint-Laurent-les-Bains, Laval-d'Aurelle, Montselgues, Malarce-sur-la-Thines, Saint-Pierre-Saint-Jean, Chambonas

Contexte : La Borne et la Thines prennent leur source sur le massif du Tanargue, au cœur du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Les plateaux d'altitude présentent un complexe de ruisseaux et zones humides tourbeuses de très grand intérêt écologique et jouant un rôle majeur pour le fonctionnement hydrologique des cours d'eau. Les autres affluents (Lichechaude, Rau de Bournet, Chamier, Sure) prennent leurs sources en contexte forestier. Ces cours d'eau très préservés (plusieurs sont classés en très bon état écologique), présentent de fortes pentes et des zones de gorges encaissées dont certaines sont très prisées pour la pratique du canyoning (Borne) et de la pêche (Borne, Thines, Lichechaude). La baignade est également pratiquée de manière diffuse. A noter : l'existence d'une station de ski (Croix de Bauzon) utilisant les eaux de la Borne pour l'alimentation de canons à neige et d'une station thermale (Saint-Laurent-les-Bains). L'agriculture est essentiellement orientée vers l'élevage sur les plateaux d'altitude et vers la châtaigneraie sur les pentes.



Zones humides sur le plateau de Montselgues



La Borne à Borne



La Thines à Malarce-sur-la-Thines

Enjeux quantité :

Peu de pression de prélèvements

AEP : captages de sources – ressource déficitaire sur certaines unités de distribution

Irrigation : quelques canaux d'irrigation dispersés - Abreuvement du cheptel sur cours d'eau ou réseau AEP

Actions proposées dans le contrat de rivière :

Schémas directeurs AEP, diagnostics et travaux d'amélioration des performances des réseaux AEP (A voir avec les communes selon besoins et volonté) (IB1, IB2)

IA2 : suivi hydrométrique destiné à connaître les apports de ces affluents sur le Chassezac aval

IB3-IB4 : Actions d'économies d'eau sur les infrastructures publiques et touristiques en vue de limiter les déficits sur les unités de distribution d'eau potable les plus sensibles

Actions à réaliser hors contrat de rivière : mise en œuvre des préconisations du schéma départemental AEP concernant la sécurisation de l'AEP

Enjeux qualité des eaux :

Bonne qualité des eaux. Enjeu de maintien du très bon état écologique et de préservation de la qualité sanitaire des eaux pour la pratique des loisirs.

Actions proposées dans le contrat de rivière : Améliorations de l'assainissement domestique : construction d'une station d'épuration à Loubaresse (2A2). Station d'épuration ou ANC regroupé à Chambonas (Champmajour). Assainissements autonomes regroupés en particulier pour certains hameaux de Saint-Laurent-les-Bains (2A4). Suivis de la qualité des eaux (2D1).

Enjeux fonctionnalité des milieux et risques d'inondation :

Cours d'eau sauvages et très préservés, malgré quelques ouvrages constituant des obstacles à la continuité écologique (souvent encadrés d'obstacles naturels).

Deux réseaux de zones humides de tête de bassin d'intérêt majeur à l'échelle du SAGE faisant l'objet de programmes de gestion animés par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (Sites Natura 2000 Cévennes ardéchoises-Tanargue et Plateau de Montselgues) et le Conseil général de l'Ardèche au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles.

Peu d'enjeux sont situés en zone inondable hormis dans la traversée de St-Laurent-les-Bains où le risque est fort.

Actions proposées dans le contrat de rivière :

- Entretien programmé des cours d'eau visant à restaurer les fonctionnalités des ripisylves et prévenir la formation d'embâcles susceptibles d'aggraver le risque inondation (3A3)
- Définition et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des zones humides (3C2)

Actions à réaliser hors contrat de rivière :

- Gestion de zones humides hors sites Natura 2000 selon opportunités
- Prévention de la propagation d'espèces envahissantes – Protection des espèces patrimoniales (partenariats à renforcer)

Enjeux activités de loisirs liées à l'eau :

Activité de canyoning à organiser sur la Haute Borne afin de prévenir les conflits d'usages et d'assurer la sécurité.

Actions proposées dans le contrat de rivière :

Réflexion sur l'organisation de l'activité de canyoning dans le cadre de la déclinaison locale du SCAL (Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs élaboré dans le cadre du SAGE), puis dans un deuxième temps, aménagement des sites si besoin (4B1, 4B2).

Autres affluents en contexte méditerranéen

Masses d'eau concernées :

FRDR12040 : Le Salindres – FRDR 10474 : Le Granzon – FRDR10747 Le ruisseau de Bourbouillet

Le Coudoulas (intégré à la masse d'eau FRDR413b), le Bourdaric des Vans (intégré à la masse d'eau FRDR413c), le Tégoul (intégré à la masse d'eau FRDR413c)

Communes concernées : Gravières, Les Vans, Banne, Berrias-et-Casteljau, Beaulieu, Grospierres, Faugères, Payzac, Saint-Genest-de-Beauzon, Les Assions, Lablachère, Chandolas, Saint-Alban-Auriolles

Contexte : Ces cours d'eau sont essentiellement situés en contexte méditerranéen et traversent des terrains calcaires, même si certains peuvent présenter un contexte cévenol sur leur tête de bassin versant. Leur particularité est d'être intermittents, avec un fonctionnement karstique sur une partie de leur cours. Les résurgences et mares qui restent en eau une grande partie de l'année offrent des zones refuges pour une faune et une flore très spécifique souvent d'intérêt patrimonial. Leurs faibles débits et les températures estivales élevées les rendent particulièrement sensibles aux pollutions. Suivant l'urbanisation et l'activité agricole des zones traversées, ils ont été plus ou moins artificialisés : certains traversent des secteurs de Gras et subissent peu de pressions anthropiques (Bourbouillet, Granzon intermédiaire, Bourdaric amont), d'autres traversent des zones urbanisées (Bourdaric aval, Granzon à Berrias) ou agricoles (Granzon et Tégoul dans la plaine de Jalès, où l'activité agricole est orientée vers la vigne, les céréales, le maraîchage et les cultures fruitières).



Les Gras de Naves à proximité de la Fontaine de Champclos (amont du Bourdaric des Vans)



Le Bourbouillet à Saint-Alban-Auriolles



Le Granzon à Banne

Enjeux quantité :

Cours d'eau de faibles débits - Pas de prélèvements AEP et irrigation connus
Prélèvements domestiques en particulier sur les têtes de bassin du Granzon

Actions proposées dans le contrat de rivière :

IA2 : suivi hydrométrique destiné à connaître les apports de ces affluents sur le Chassezac aval

AEP : voir fiche Bas Chassezac pour les communes adhérentes au SEBA ou au SIAEP du Pays des Vans.

Lablachère : SDAEP récent, travaux de substitution des prélèvements sur le ruisseau du Pont en vue du respect des débits réservés en période estivale (IB5), travaux d'amélioration des performances du réseau selon les besoins (IB2)

Actions à réaliser hors contrat de rivière : mise en œuvre des préconisations du schéma départemental AEP concernant la sécurisation de l'AEP

Enjeux qualité des eaux :

2 masses d'eau (Granzon, Salindres) n'atteignent pas le bon état en raison de la qualité physico-chimique des eaux. Sur le Granzon, pression de pollution domestique et potentiellement agricole. La station d'épuration récemment mise en service à Berrias devrait contribuer à l'amélioration de la situation. Sur le Salindres, problématique essentiellement liée au faible débit, mais pressions liées à l'assainissement non collectif, au rejet de la station d'épuration de Lablachère et rejet d'un bâtiment d'élevage. Sur le Bourdaric des Vans, absence de données, mais altérations visuelles de la qualité des eaux liée à des rejets directs + rejets de la station d'épuration des Vans et d'une station d'épuration industrielle. Altérations morphologiques sur l'aval de ces 3 cours d'eau réduisant leur capacité d'autoépuration. Faibles débits et fortes températures augmentant leur sensibilité aux pollutions. Enjeux de préservation de la qualité de l'eau du Chassezac aval pour limiter les phénomènes d'eutrophisation et assurer la qualité sanitaire des eaux de baignade. - Peu de pressions de pollution sur le Bourbouillet et le Coudoulas.

Actions proposées dans le contrat de rivière : Améliorations de l'assainissement domestique : révision du schéma directeur d'assainissement en cours sur Les Vans - 2A3 : Réhabilitation de la station et amélioration du réseau sur Les Vans + traitement azote et phosphore (selon résultats SDA) ; extensions de réseaux et/ou réduction d'eaux parasites sur Lablachère, Banne, Berrias (La Rouvière et route de la Lauze). 2A2 : Construction stations à Payzac (Les Salles) et Lablachère (Sebet Bas et Cardinal). 2A4 : Assainissements autonomes regroupés sur certains hameaux de St-Genest-de-Beauzon et Les Assions. 2B1 et 2B2 : Connaissance/ prévention / réduction des apports diffus agricoles.

Enjeux fonctionnalité des milieux et risques d'inondation :

Granzon/ Graveyron, Fontgraze / Bourbouillet identifiés parmi les zones humides majeures du SAGE (cours d'eau méditerranéens intermittents) intégrés au site Natura 2000 « Bois de Palolive et Basse vallée du Chassezac ». Dégradations directes de certains habitats patrimoniaux par la pratique de loisirs motorisés dans le lit des cours d'eau.

Bon état général des cours d'eau sur les têtes de bassin versant. Altérations morphologiques sur les parties aval du Bourdaric (couverture et artificialisation des berges dans et à proximité de la traversée des Vans), du Granzon (recalibrage, artificialisation des berges et réduction de la ripisylve sur 40% du linéaire aval) et du Salindres (recalibrage, artificialisation des berges et réduction de la ripisylve sur 20% du linéaire aval). Présence d'espèces envahissantes dans les mêmes secteurs.

Risque d'inondation important notamment dans les traversées des centres bourgs de Les Vans et Berrias.

Actions proposées dans le contrat de rivière :

- Entretien programmé des cours d'eau visant à restaurer les fonctionnalités des ripisylves, prévenir la formation d'embâcles susceptibles d'aggraver le risque inondation et prévenir l'expansion de la colonisation par les espèces envahissantes (3A3)
- 3C2 : Définition et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des zones humides en complémentarité avec le Document d'objectifs Natura 2000
- Mise en place d'une gestion alternative des eaux pluviales sur la commune de Les Vans (3A8)

Actions à réaliser hors contrat de rivière :

- Lutte contre la pratique illicite de loisirs motorisés dans le lit des cours d'eau

Enjeux activités de loisirs liées à l'eau :

Pratique de la spéléologie dans les cavités où se trouvent des résurgences alimentant le Granzon (Grotte des Combes, Fontaine du Vedel) et le Bourdaric (Fontaine de Champclos). Enjeux de préservation des espèces patrimoniales notamment écrevisses à pattes blanches et chiroptères (chauves-souris).

Actions proposées dans le contrat de rivière : Réflexion sur l'organisation de l'activité dans le cadre de la déclinaison locale du SCAL (Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs élaboré dans le cadre du SAGE), puis actions de prévention (4B1, 4B2).

Chassezac aval

Masses d'eau concernées :

FRDR413c : Le Chassezac en aval de l'usine des Salelles

FRDR413b : Uniquement pour le tronçon du Chassezac situé entre le barrage de Malarce et l'usine des Salelles

Communes concernées : Malarce-sur-la-Thines, Gravières, Les Salelles, Chambonas, Les Vans, Les Assions, Berrias-et-Casteljau, Chandolas, Beaulieu, Grospierres, Saint-Alban-Auriolles, Sampzon.

Contexte : Ce secteur comprend l'axe Chassezac depuis le barrage de Malarce jusqu'à la confluence avec l'Ardèche. Sur ce tronçon de 36 km, le Chassezac traverse différents contextes physiques : contexte cévenol en aval immédiat du barrage (secteur des schistes, gorges et fortes pentes), piedmont cévenol à partir de Gravières/ Les Salelles (secteur des grès, pentes et relief adoucis), zone de gorges encaissées dans le plateau calcaire du Bas vivarais entre l'aval de la confluence avec le Salindres et le lieu-dit la Rouveyrolle à Casteljau, plaine alluviale sur les 13 derniers kilomètres. Ce dernier tronçon présente un fonctionnement karstique (écoulements souterrains et risques d'assecs). L'ensemble du secteur est très touristique et prisé pour la pratique de la baignade et du canoë-kayak avec des fréquentations très importantes en période estivale. L'activité agricole est importante et localisée sur le piedmont cévenol et la plaine alluviale. Elle est essentiellement orientée vers la vigne, les cultures fruitières et maraichères, les céréales.



Le Chassezac aux Salelles



Le Chassezac à Mazet (Casteljau)



Le Chassezac à Saint-Alban-Auriolles

Enjeux quantité :

Régime hydrologique artificialisé : tronçon court-circuité entre le barrage de Malarce et l'usine des Salelles (augmentation du débit réservé en 2014 avec modulation sur l'année), éclusées en aval de l'usine des Salelles (variations de débits possibles entre le débit réservé et $27 \text{ m}^3/\text{s}$). Soutien d'étiage : 9,6 millions de m^3 délivrés entre le 15 juin et le 15 septembre au barrage de Malarce + 150 l/s pour l'irrigation sur le tronçon entre Malarce et Les Salelles.

Prélèvements AEP : 3 prises d'eau du SEBA et du SIAEP Pays des Vans (Chantequinson, Mazet, Gerbail/Fontaines)

Prélèvements irrigation : 2 réseaux sous pression (Gravières/Marvignes et Cornadon), 2 canaux dont les débits sont importants + pompages individuels

1 prélèvement industriel.

Enjeu de gestion des débits pour respecter les objectifs quantitatifs et limiter les risques d'assecs sur le tronçon karstique situé entre Maisonneuve et Grospierres.

Actions proposées dans le contrat de rivière :

Suivi des débits des cours d'eau et des eaux souterraines (IA2) – Précision et test de débits objectifs d'étiage, bilan annuel du suivi de l'étiage avec si besoin proposition d'amélioration de la gestion (IA1) – Amélioration des connaissances des besoins et prélèvements pour avoir une gestion fine des débits et anticiper les besoins avenir (IA3)

Schémas directeurs AEP, diagnostics et travaux d'amélioration des performances des réseaux AEP (A voir avec les gestionnaires concernés selon les besoins) (IB1, IB2) – identification des potentiels d'économie d'eau et travaux sur les infrastructures publiques et touristiques (IB3, IB4) Sur la base du volontariat)

Equipement des canaux pour le respect des débits réservés applicables au 1^{er} janvier 2014 (IC1) –Diagnostics et travaux d'amélioration des performances des réseaux d'irrigation, optimisation des prélèvements actuels et prévision des investissements futurs (IC2, IC3 – A définir avec les irrigants)

Actions à réaliser hors contrat de rivière : mise en œuvre des préconisations du schéma départemental AEP pour la sécurisation de l'AEP

Enjeux qualité des eaux :

Bonne qualité physico-chimique, phénomènes d'eutrophisation modérés (algues brunes et filamenteuses observées dès le printemps) - Qualité des eaux de baignade globalement bonne – Altérations ponctuelles observées au cours de la saison 2013. Enjeu de lutte contre l'eutrophisation et de préservation de la qualité sanitaire des eaux de baignade et des eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable.

Actions proposées dans le contrat de rivière :

Amélioration de l'assainissement notamment sur Les Vans (voir fiche cours d'eau méditerranéens qui traite du Bourdaric des Vans) – 2A1 actualisation de schémas directeurs d'assainissement (Chambonas), 2A2 construction de nouvelles stations d'épuration : Chandolas (Maisonneuve et bourg), Casteljau (Les Borels et la Rouveyrolle) Chambonas (Marvignes), 2A3 modernisation et amélioration de stations d'épuration : Grospierres, Saint-Alban-Auriolles. 2A3 : Amélioration des réseaux (poursuite de raccordements, réduction d'eaux parasites) : Les Vans, Beaulieu, Saint-Alban-Auriolles. 2A5 Recherche d'une solution d'amélioration de la gestion des boues et matières de vidange. 2A6 Opérations groupées pour l'amélioration des systèmes d'assainissement non collectif des campings et infrastructures touristiques. 2B2 et 2B3 prévention des pollutions par les pesticides.

Voir aussi actions proposées sur les affluents en contexte cévenol et les affluents en contexte méditerranéen qui contribueront à prévenir l'eutrophisation et la dégradation de la qualité sanitaire des eaux sur le Chassezac aval.

Enjeux fonctionnalité des milieux et risques d'inondation :

Fortes altérations des fonctionnalités du Chassezac dans sa plaine alluviale (essentiellement en raison des extractions de matériaux alluvionnaires dans les années 1960 à 1980 et des aménagements d'endiguement et de recalibrage du lit) : enfoncement jusqu'à 4 m, altération des habitats aquatiques et des capacités d'autoépuration du cours d'eau, altération des échanges nappe/rivière et déconnexion des annexes fluviales (lône, forêts alluviale).

Dégradations des ripisylves en raison d'activités touristiques et agricoles et de la propagation d'espèces envahissantes.

Présence de poissons grands migrateurs (anguille) et obligation réglementaire pour la restauration de la continuité écologique entre le barrage de Malarce et la confluence avec l'Ardèche.

Risque inondation important notamment au niveau de Chambonas, la Rouveyrolle, les Lèbres et pour de nombreux campings. Zone d'expansion des crues d'intérêt majeur à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche.

Actions proposées dans le contrat de rivière :

- Actions de restauration physique du Chassezac aval (3A1)
- Définition et mise en œuvre d'une politique de gestion de l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau intégrant notamment la conservation des fonctionnalités de l'espace de mobilité et des zones d'expansion des crues (3A2)
- Entretien programmé des cours d'eau visant à restaurer les fonctionnalités des ripisylves, prévenir la formation d'embâcles susceptibles d'aggraver le risque inondation et prévenir l'expansion de la colonisation par les espèces envahissantes (3A3)
- Rétablissement de la continuité écologique sur 4 ouvrages (3A4)
- Suivi des évolutions géomorphologiques et piscicoles (3A5)
- Valorisation des milieux aquatiques par la mise en place d'un sentier pédagogique sur le fonctionnement de la plaine alluviale (3D1)

Enjeux activités de loisirs liées à l'eau :

Gestion de la fréquentation sur les sites de baignade et parcours de canoë-kayak

Mise en conformité vis-à-vis de la Directive baignade et information du public

Actions proposées dans le contrat de rivière :

- Suivi de la qualité sanitaire des eaux de baignade (4A1)
- Elaboration de profils de baignade complémentaires sur le secteur Gravières- Nassier (4A2)
- Réflexion sur l'organisation des activités dans le cadre de la déclinaison locale du SCAL (Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs élaboré dans le cadre du SAGE), puis dans un deuxième temps, aménagement des sites si besoin (4B1, 4B2).
- Organisation de l'accès aux informations relatives aux conditions de navigation en aval de l'usine des Salelles (4B3)
- Suivi de la fréquentation (4B4)
- Information/sensibilisation (4C)

3. OPERATIONNALITE DU CONTRAT DE RIVIERE

Structure porteuse et moyens humains

Le Syndicat du Chassezac, jusque-là syndicat d'études a revu ses statuts afin de pouvoir assurer la mise en œuvre du contrat de rivière (Cf. arrêté interpréfectoral du 26 février 2014 figurant en annexe 3 du document 1). A cette occasion, il a pris le nom de « Syndicat de rivière Chassezac » et élargi ses compétences pour lui permettre d'intervenir en complémentarité avec l'EPTB Ardèche, dans les domaines suivants :

- Maintien et amélioration de l'équilibre quantitatif entre ressources en eau et usages de l'eau
- Maintien et amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- Maintien et amélioration de la qualité des milieux aquatiques et des zones humides
- Prévention des inondations
- Développement équilibré des activités de loisirs liées à l'eau
- Animation territoriale en vue d'une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques

Pour assurer l'animation du contrat de rivière et le suivi de la procédure, le Syndicat Chassezac dispose d'une chargée de mission et d'une technicienne de rivière à temps plein, ainsi que d'une secrétaire à mi-temps assurant également la comptabilité.

Faisabilité économique

Le montant global du projet s'élève à 27,65 millions d'euros

La répartition des coûts selon les différents volets du contrat de rivière est présentée dans le graphique ci-dessous. Le détail par action et la répartition des financements sont présentés en annexe.

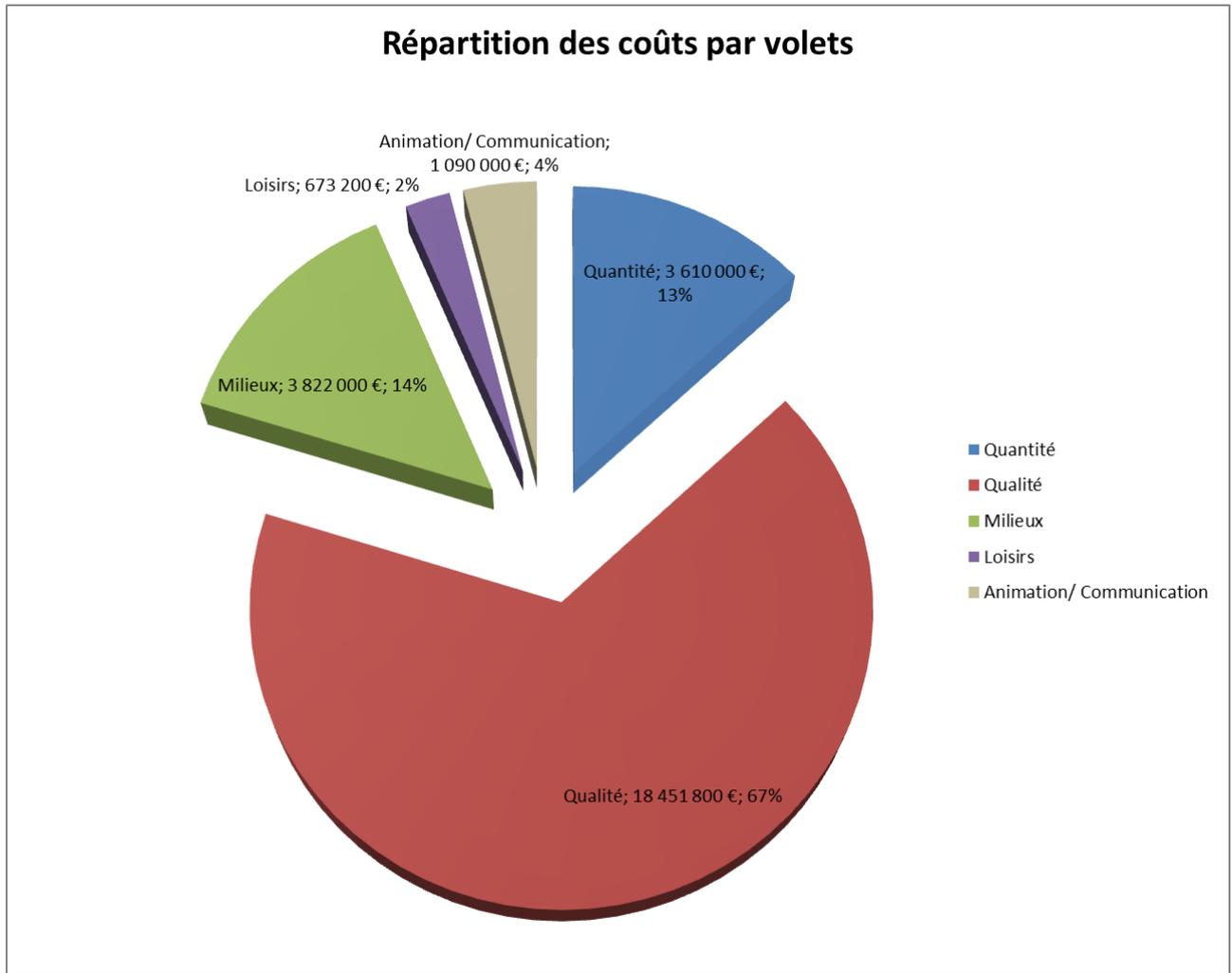


Figure 4 : Répartition des coûts par volet du contrat de rivière

Volet 1 : Améliorer la gestion quantitative des ressources en eau

La plupart des actions de ce volet se présenteront sous forme d'appel à projets auprès des collectivités compétentes en eau potable, des irrigants et des établissements touristiques pour la réalisation d'économies d'eau, ce qui nécessitera une importante animation. Les difficultés budgétaires des communes et intercommunalités, ainsi que les faibles capacités d'investissement des irrigants pourraient être un frein à la mise en œuvre de ce programme ambitieux. Un soin particulier sera apporté pour proposer des solutions économiquement acceptables pour la viabilité des exploitations agricoles et proposer une planification des travaux nécessaires à l'amélioration et au maintien des performances des réseaux (AEP et irrigation).

Volet 2 : Préserver ou améliorer la qualité des eaux

Ce volet représente la part la plus importante du projet de contrat de rivière. Sa faisabilité économique est aujourd'hui très incertaine pour deux raisons principales :

- importance des besoins d'investissements pour améliorer les performances de l'assainissement domestique comparativement aux enveloppes disponibles auprès des financeurs, en particulier les conseils généraux qui sont les seuls à accompagner ces projets en complément des aides de l'Agence de l'eau,
- Incertitudes liées aux financements des actions de réduction des pollutions agricoles (gestion des effluents d'élevage et pratiques de fertilisation sur les têtes de bassin

versant), or il s'agit d'actions importantes pour l'atteinte du bon état sur le Chassezac amont et la prévention de l'eutrophisation des plans d'eau en particulier Puylaurent. L'éligibilité aux aides européennes dépendra du programme 2014-2020 dont les modalités ne sont pas connues à ce jour. L'éligibilité aux aides de l'Agence de l'eau n'est pas prévue dans le cadre habituel du 10^e programme. Un examen des possibilités d'accompagnement dans le cadre du montage d'une opération pilote innovante est sollicité.

Volet 3 : Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et contribuer à la prévention du risque inondation

Les principaux postes de ce volet sont les actions de restauration physique du Chassezac dans sa plaine alluviale, les actions de restauration de la continuité écologique et d'entretien des cours d'eau.

Concernant les actions de restauration physique du Chassezac dans sa plaine alluviale, le contrat de rivière propose trois secteurs potentiellement favorables et se donne comme objectif de réaliser les travaux sur au moins un de ces secteurs pour tenir compte des capacités d'autofinancement du maître d'ouvrage. Par ailleurs, la recherche de financements complémentaires (FEDER, Co-financements dans le cadre de la politique Natura 2000) et le dé plafonnement des aides publiques à 80% pourraient grandement aider à la réalisation de ces projets.

Ce volet présente également des possibilités de révision des coûts à la baisse en fonction :

- du niveau d'ambition des projets de restauration physique qui n'est pas fixé aujourd'hui
- des solutions techniques envisageables pour les opérations de restauration de la continuité écologique
- des choix de gestion concernant la lutte contre les espèces envahissantes dans le cadre du programme d'entretien des cours d'eau

Le volet 3 sera essentiellement mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat de rivière Chassezac, ce qui entraîne une augmentation très significative de sa part d'autofinancement par rapport à la phase préalable du contrat de rivière (le coût global du projet de contrat de rivière pour le Syndicat Chassezac est évalué à 6,4€/an/habitant). Dans un contexte de difficultés budgétaires croissantes pour les communes et intercommunalités, des réserves peuvent être émises quant à l'acceptation de l'augmentation de la contribution des membres du Syndicat.

Volet 4 : Concilier activités de loisirs liées à l'eau et préservation des milieux aquatiques

Le principal poste de ce volet correspond à une enveloppe estimative d'éventuels projets d'aménagement de sites de loisirs suite à la déclinaison locale du Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs liées à l'eau (SCAL) qui sera effectuée au cours de la première phase du contrat de rivière. Les financements de ces actions ne sont pas connus aujourd'hui et doivent être recherchés. Les choix d'aménagements à retenir dans le SCAL devront tenir compte de leur faisabilité économique et des financements possibles.

Volet 5 : animation et communication

La partie animation reste à moyens humains constants par rapport à la phase d'élaboration du contrat de rivière. Seuls les moyens alloués à la communication augmentent pour faciliter

la mise en œuvre des actions du contrat de rivière et sensibiliser différents publics à la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques (30 000 €/an en moyenne).

Calendrier

Le contrat de rivière Chassezac est prévu pour une durée de 7 ans sur la période 2014-2020, avec un engagement en 2 temps :

- 1ère phase : 2014-2017
- 2017 : révision à mi-parcours (bilan des actions réalisées en phase I et éventuelles réorientations, intégration des actions qui nécessitent de l'acquisition de connaissances en phase I, intégration des objectifs du SDAGE 2016-2021)
- 2ème phase : 2018-2020

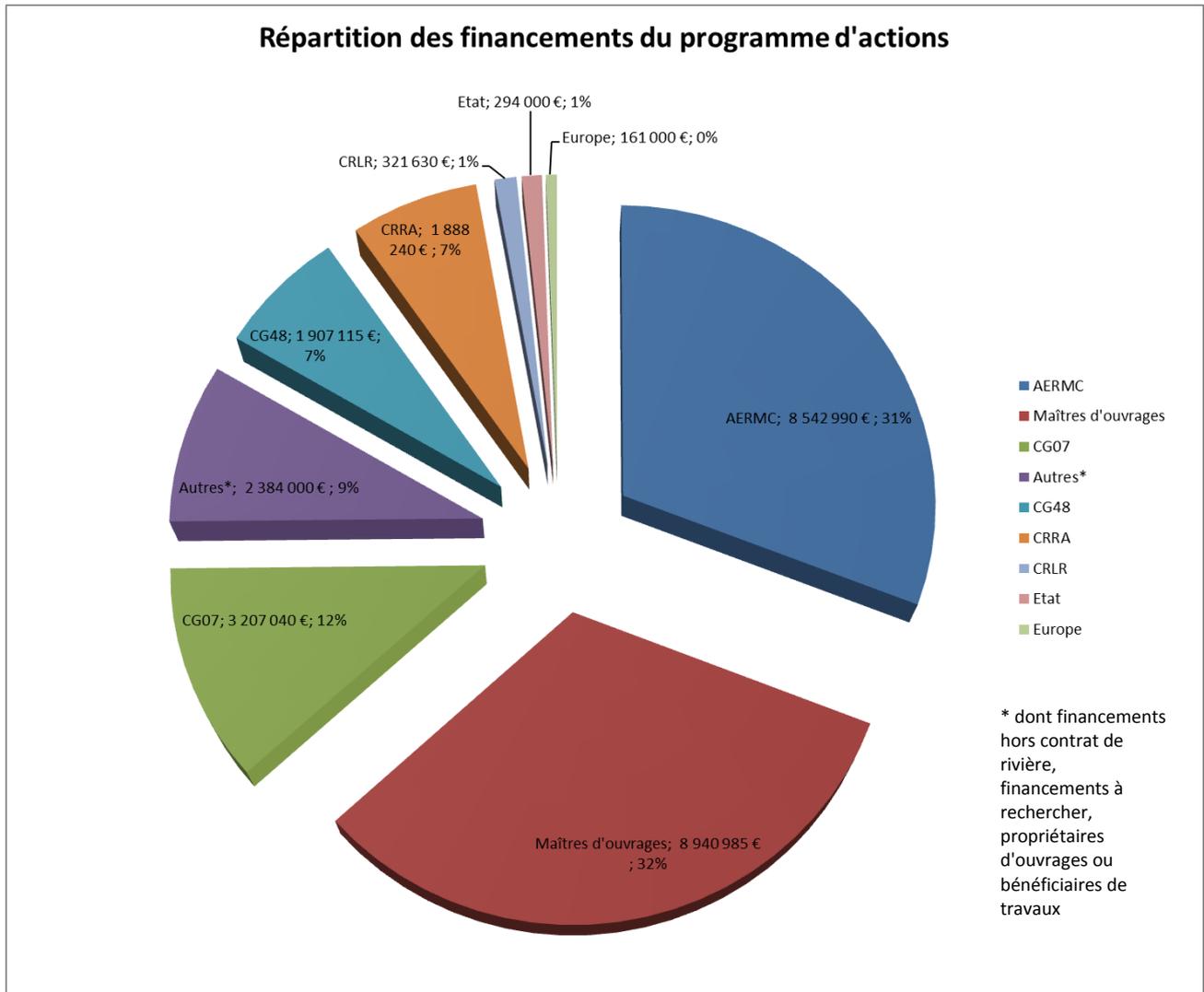
ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES COÛTS PAR ACTION

| n° Action | Intitulé | Maîtres d'ouvrages | coût |
|---|--|---|-----------------|
| Volet 1: Améliorer la gestion quantitative des ressources en eau | | | |
| 1A1 | Précision et tests de débits objectifs d'étiage et de modalités de gestion adaptées | Syndicat Chassezac | Temps animation |
| 1A2 | Suivi hydrométrique et piézométrique | Syndicat Chassezac | 20 000,00 |
| 1A3 | Amélioration de la connaissance des besoins en eau et des prélèvements | Syndicat Chassezac, Chambres d'agriculture | Temps animation |
| 1B1 | Elaboration ou révision de schémas directeurs d'alimentation en eau potable et de diagnostics de réseaux | Collectivités compétentes en eau potable | 350 000,00 |
| 1B2 | Travaux d'amélioration des performances des réseaux d'eau potable | Collectivités compétentes en eau potable | 500 000,00 |
| 1B3 | Identification des potentiels d'économie d'eau et travaux sur les infrastructures publiques | Collectivités | 350 000,00 |
| 1B4 | Identification des potentiels d'économie d'eau et travaux sur les infrastructures touristiques | Propriétaires/gestionnaires d'infrastructures touristiques | 350 000,00 |
| 1B5 | Travaux de substitution des prélèvements AEP en rivière en vue du respect des débits réservés | Collectivités compétentes en eau potable | 260 000,00 |
| 1C1 | Opérations groupées d'équipement et d'organisation des usagers en vue du respect des débits réservés des canaux d'irrigation | Syndicat Chassezac, Chambres d'agriculture, COPAGE pour étude et accompagnement, irrigants pour travaux | 30 000,00 |
| 1C2 | Actions d'optimisation des prélèvements agricoles et élaboration de schémas de l'hydraulique agricole | Irrigants | 1 750 000,00 |
| Volet 2: Préserver ou améliorer la qualité des eaux | | | |
| 2A1 | Elaboration ou actualisation de schémas directeurs d'assainissement | Collectivités compétentes en assainissement | 228 000,00 |
| 2A2 | Construction de systèmes d'assainissement collectifs | Collectivités compétentes en assainissement | 6 182 000,00 |
| 2A3 | Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants | Collectivités compétentes en assainissement | 8 223 300,00 |
| 2A4 | Création ou modernisation de dispositifs d'assainissement non collectif | Animation SPANC, travaux propriétaires | 892 500,00 |

| | | | |
|---|--|---|---------------------------------|
| 2A5 | Opérations groupées d'amélioration des systèmes d'assainissement non collectif des campings et infrastructures touristiques du Bas Chassezac | Etude et accompagnement Syndicat Chassezac, travaux propriétaires | 1 005 000,00 |
| 2A6 | Amélioration de la gestion des boues de stations d'épuration et matières de vidange des dispositifs d'assainissement non collectif | Syndicat Chassezac | 5 000,00 |
| 2B1 | Réduction des rejets des bâtiments d'élevage et amélioration des pratiques de fertilisation des surfaces agricoles | Animation Chambre d'agriculture 48, Travaux et MAE Propriétaires/Agriculteurs | 1 342 000,00 |
| 2B2 | Prévention des pollutions par les pesticides en agriculture | Animation Chambre d'agriculture 07, Travaux agriculteurs | 105 000,00 |
| 2B3 | Prévention des pollutions par les pesticides hors zone agricole | Collectivités volontaires pour une démarche zéro phyto | 140 000,00 |
| 2C1 | Amélioration du traitement des effluents des industries | Industriels | Non chiffré Appels à projets |
| 2C2 | Amélioration des connaissances sur le risque de pollution lié aux anciens sites miniers | Etude Syndicat Chassezac, travaux concessionnaire ou à défaut DREAL | 30 000,00 |
| 2D1 | Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux complémentaire aux réseaux existants | Syndicat Chassezac | 299 000,00 |
| Volet3: Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et contribuer à la prévention du risque inondation | | | |
| 3A1 | Opérations de restauration physique du Chassezac dans sa plaine alluviale | Syndicat Chassezac | 1 620 000,00 |
| 3A2 | Définition et mise en œuvre d'une politique de gestion de l'espace de bon fonctionnement du Chassezac aval | Syndicat Chassezac | 57 000,00 |
| 3A3 | Entretien programmé des cours d'eau et gestion ciblée des espèces exotiques envahissantes | Syndicat Chassezac | 481 000,00 |
| 3A4 | Rétablissement de la continuité écologique sur le Bas Chassezac en application de l'article L214-17 du code de l'environnement | Syndicat Chassezac | 620 000,00 |
| 3A5 | Suivi des évolutions géomorphologiques et hydroécologiques | Syndicat Chassezac | 135 000,00 |
| 3A6 | Découverte du Ruisseau des Sédariès dans sa traversée de Villefort | Villefort | 360 000,00 |
| 3A7 | Ouverture d'un bras de crue sur le Rieutord dans sa traversée de Cubières | Cubières | 150 000,00 |
| 3A8 | Mise en place d'une gestion alternative des eaux pluviales | Les Vans | 100 000,00 |
| 3B1 | Etude de l'impact des grands ouvrages hydrauliques | Syndicat Chassezac, EDF | Coûts intégrés en 3A5 et 2D1 |

| | | | |
|---|---|---|---------------------|
| 3C1 | Inventaires complémentaires de zones humides sur le Haut Chassezac | Conservatoire d'Espaces Naturels Lozère | 42 000,00 |
| 3C2 | Définition et mise en œuvre d'une stratégie de préservation des zones humides | Conservatoires d'Espaces Naturels Rhône-Alpes et Lozère | 157 000,00 |
| 3D1 | Mise en place de sentiers d'interprétation sur le bon fonctionnement des milieux aquatiques | Syndicat Chassezac, communes ou CDC | 100 000,00 |
| Volet 4 : Concilier activités de loisirs liées à l'eau et préservation des milieux aquatiques | | | |
| 4A1 | Suivi de la qualité sanitaire des eaux de baignade et information du public | Syndicat Chassezac | 14 200,00 |
| 4A2 | Réalisation des profils de baignade sur les sites les plus fréquentés | Syndicat Chassezac | 3 000,00 |
| 4B1 | Déclinaison locale du Schéma de Cohérence des Activités sportives et de Loisirs liées à l'eau | Syndicat Chassezac | 50 000,00 |
| 4B2 | Mise en œuvre du Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs suite à sa déclinaison locale sur le bassin du Chassezac | Syndicat Chassezac | 600 000,00 |
| 4B3 | Organisation de l'accès à l'information relative aux conditions de navigation en aval de l'usine hydroélectrique des Salelles | EDF | A préciser |
| 4B4 | Suivi de la fréquentation des principaux sites de loisirs | Syndicat Chassezac, CDC, PNC, PNR | 6 000,00 |
| Volet 5 : Animation et communication en accompagnement de la mise en œuvre du contrat de rivière | | | |
| 5A1 | Poste Chargée de mission | Syndicat Chassezac | 450 000,00 |
| 5A2 | Poste Technicienne de rivière | Syndicat Chassezac | 350 000,00 |
| 5B1 | Communication en accompagnement de la mise en œuvre du contrat de rivière | Syndicat Chassezac | 220 000,00 |
| 5C1 | Animation territoriale zone humide | Conservatoires d'Espaces Naturels Rhône-Alpes | 30 000,00 |
| 5D1 | Etude bilan, évaluation, prospective | Syndicat Chassezac | 40 000,00 |
| Total | | | 27 647 000 € |

ANNEXE 2 : REPARTITION DES FINANCEMENTS



Répartition des financements par maîtres d'ouvrages

